**Cours n°2  : Critères de classement des genres.**

Cette démarche taxinomique de diviser les objets ou les êtres en genres ou espèce obéit de manière plus générale à trois idées : celles de la norme, de nombre et de hiérarchie. Pour parvenir à une définition plus ou moins claire et précise de la notion du genre en littérature et établir une théorie/des théories des genres

**2- 1 de façon générale**

**2-1 en littérature**

Quels seraient donc les critères adoptés pour classer les différentes productions littéraires ? Ces critères vont-ils prendre en considération la nature des œuvres, les discours et les esthétiques adoptés, le lectorat visé, l’horizon d’attente, leur « littérarité » ?

De multiples questions se posent lorsqu’il s’agit de définir le mot genre et de délimiter ses champs d’investigation en littérature. Il s’avère alors compliqué voire impossible d’établir une théorie des genres en littérature.

Nous en retenons quelques fois des définitions les plus ou moins convenables mais si elles semblent d’ordre général.

Une première définition empruntée au *Dictionnaire des littératures de langue française* donne à voir le genre comme « une **catégorie** qui permet de réunir, selon des **critères** divers un certain **nombre** de textes. » [[1]](#footnote-1)

Dans cette première définition, il convient de retenir trois mots clés : « catégorie », « critères », et « nombre » que les autres définitions vont emprunter et développer par la suite.

En s’appuyant sur l’aspect structural de l’œuvre Michael Riffaterre définit quant à lui le genre « la structure dont les œuvres sont les variantes »[[2]](#footnote-2)

Nous empruntons à notre tour le terme « tiroirs » à Yves Stalloni[[3]](#footnote-3) pour parler des genres littéraires

*« En schématisant à l’extrême, nous arriverions à l’image triviale de vastes tiroirs pourvus d’étiquettes dans lesquels viennent se ranger, pour des commodités de classement, des œuvres de tous les temps et de tous les pays. Dans le tiroir « Genre narratif », par exemple seront regroupés des sous-catégories comme le roman, la nouvelle, le conte, etc. Dans la sous-catégorie « Romans » figurent les romans réalistes, les romans psychologiques, les romans d’aventures, etc. Dans le sous-groupe « Roman psychologique » pourraient être distingués roman à la première ou à la troisième personne, etc. Et on ferait de même pour les autres grands « tiroirs » comme la poésie ou le théâtre »[[4]](#footnote-4)*

Cette définition réunit à elle seule deux démarches distinctes : une, historique et la seconde théorique, qui prend forme d’une « typologie structurale ».

*« La littérature à son tour obéît à la même volonté taxinomique en s’efforçant de classer les œuvres et les sujets en fonction de critères particuliers, qu’ils soient stylistiques, rhétoriques ou autres. C’est ce territoire qui constitue les genres littéraires et que l’on se propose d’explorer*»[[5]](#footnote-5)

Ces critères nous les énumérons comme suit :

1. **La norme :**

A l’intérieur du genre, les éléments obéissent à des règles strictes, qui définissent le genre même par rapport à un autre. Ce sont ces règles ou normes qui établissent ma cohérence entre les différents éléments au sein du même genre. Cette notion de norme nous permettra de mettre de l’ordre et d’organiser les éléments dans un même groupe, en allant du général au particulier, de l’imprécis au plus précis………….

1. **Le nombre :**

Quand il s’agit de parler du genre on parle en termes de pluriel ou du multiple, ainsi l’idée qui fonde le principe du genre est celle de ressemblance et de similitude entre les différents éléments. Le principe de norme évoqué plus haut dépend quant à lui du principe du nombre.

*« C’est par la juxtaposition de diverses œuvres théâtrales conformes à la même esthétique qu’on établira la catégorie de la comédie- même si Molière, Marivaux et Courteline sont en définitive assez différents les uns des autres*».[[6]](#footnote-6)

Il revient dans ce cas de s’interroger sur les points en commun que peut avoir un objet avec de la même catégorie ou de la catégorie supérieure, comme c’est le cas par exemple de la comédie par rapport au théâtre, ou encore de la nouvelle et du conte para rapport au genre narratif.

**3-L’hiérarchie :**

La question du genre obéit à l’idée de strates, de classes. Quand on parle d’espèce, on parle d’une famille, ou d’un arbre généalogique, on parle de groupes ou de sous-groupes, structuré en forme de pyramide.

**Qu’en est-il de l’usage du concept « genre » en littérature ?** Dans son ouvrage *L’Histoire des genres littéraires[[7]](#footnote-7)* Karl Viëtor essayé à un nombre de questions ambigües qui entourent ce mot.

*« Il faut tout d’abord s’entendre, d’un mot, sur la terminologie. Dans le débat scientifique qui s’est instauré, u cours de la dernière décennie, sur les rapports des genres littéraires entre eux, le concept de « genre », n’a pas un emploi aussi unifié…Ainsi l’on parle de l’épopée, de la poésie lyrique et du drame comme des trois grands genres ; et en même temps de la nouvelle, la comédie et l’ode sont aussi appelés des genres. Un sel concept doit donc embrasser trois choses différentes »* [[8]](#footnote-8)

Cette idée d’hiérarchie permet d’organiser les éléments du plus général au moins général ou plus []etc…que l’on peut également désigner par le terme « espèce ».

A titre d’exemple on peut considérer « la poésie lyrique » comme genre majeure, englobant l’élégie, l’hymne, le sonnet, la chanson, l’ode, …etc, considérés à leur tour comme des espèces. Ou encore le « genre narratif » comme une grande catégorie qui regroupe : le roman, la nouvelle, le conte… comme des sous catégories, et à l’intérieur de chacune d’entre elles on peut distinguer d’autres sous- catégories comme dans le cas du roman on peut en distinguer plusieurs types de romans : roman d’aventure, roman policier, roman épistolaire, roman psychologique. Yves Stalloni emploie le mot tiroir pour décrire cette façon de diviser et séparer les genres. On peut reprendre la même chose avec les grandes catégories qui restent : la poésie et le théâtre.

On appelle cette méthode « typologie structurale » qui prend en compte la structure profonde des œuvres.

Afin de procéder au classement des différentes œuvres littéraires il faudrait s’interroger sur la nature spécifique de chaque production littéraire, sur la « littérarité » même de l’œuvre.

Si l’on s’accorde sur ce principe de séparation des genres et des espèces on va redéfinir le mot genre comme suit : « Le genre est une catégorie qui permet de réunir, selon des critères divers un certain nombre de textes ».[[9]](#footnote-9)

**Activité 1 :**

* Dans l’ensemble de titres de romans qui vous sont proposés ci-dessous, classer chacun d’eux dans l’une des catégories suivantes :
* **Roman fantastique, roman d’analyse psychologique, roman expérimental, roman historique, roman fleuve, roman d’aventure, roman fantastique, nouveau roman, roman autobiographique, roman épistolaire (par lettres), roman ou conte philosophique, roman sentimental.**
* Quels sont les critères que vous avez adoptés pour classer ces différentes ouvres ?

**Titres proposés :**

Cinq Mars (1826) d’Alfred de Vigny, Notre Dame de Paris (1813), de Victor Hugo, Les Chasseurs (1829) de Balzac, Oberman de Senacour (1804), René de Chateaubriand (1802), Dominique de Formentin (1862), *La Peau de chagrin* de Balzac (1831), Le Horla de Maupassant (1887), *A la recherche du temps perdu* de Marcel Proust ( *Un amour de Swan* et *le Temps retrouvé*), Les Rougan Maquart d’Emile Zola, *Les Lettres persanes* (1721) de Montesquieu, La Nouvelle Héloïse de Jean-Jacques Rousseau (1761), Les liaisons dangereuses de Choderlos de Laclos (1782), Micromégas de Voltaire (1752), Manon Lescot de L’Abbé Prévost ( 1731), Zadig (1747) de Voltaire, Candide de Voltaire ( 1759), L’Ingénu de Voltaire (1767), Le Petit Prince d’Antoin de sanit-exupéry, *Les Faux monayeurs* d’André Gide (1928)

**Activité n°2 :**

Pur chacune des catégories citées plus haut, le mot « roman », désignant le genre romanesque, prend un adjectif qui précise et définit les critères ou les caractéristiques propres à lui. Prenons comme exemple le « roman expérimental ». Citez- les traits essentiels de cette sous-catégorie romanesque et une œuvre représentative.

* Voici la définition du roman expérimental qui vous servira d’appui à la réponse.

*«  Eh bien ! en revenant au roman, nous voyons également que le romancier est fait d’un observateur et d’un expérimentateur. L’observateur chez lui donne les faits qu’il les a observés, pose le point de départ, établit le terrain solide sur lequel vont marcher les personnages et se développer les phénomènes. Puis l’expérimentateur paraît et institue l’expérience. Je veux dire fait mouvoir les personnages dans une histoire particulière, pour y montrer que la succession des faits y sera telle que l’exige le déterminisme des phénomènes mis à l’étude. C’est presque toujours ici une expérience « pour voir », comme l’appelle Claude Bernard. Le romancier part à la recherche d’une vérité, (…). En somme, toute l’opération consiste à prendre les faits dans la nature, puis, il y a la connaissance de l’homme, la connaissance de l’homme, la connaissance scientifique dans son action individuelle et sociale.*

*San doute, nous sommes loin ici des certitudes de la chimie et même de la physiologie. Nous ne connaissons point encore les réactifs qui décomposent les passions et qui permettent de les analyser. Souvent, dans cette étude, je rappellerai ainsi que le roman expérimental est plus jeune que la médecine expérimentale, laquelle pourtant est à peine née. Mais je n’entends pas constater les résultats acquis, je désire simplement exposer clairement une méthode. Si le romancier expérimental marche encore à tâtons dans la plus obscure de la plus complexe des sciences, cela n’empêche pas cette science d’exister. Il est indéniable que le roman naturaliste te le que nous le comprenons à cette heure, est une expérience véritable que le romancier fait sur l’homme, en s’aidant de l’observation (…)*

*Je résume notre rôle de moralistes expérimentateurs. Nous montrons le mécanisme du futile et du nuisible. Nous dégageons le déterminisme des phénomènes humains et sociaux pour qu’on puisse un jour dominer et diriger ces phénomènes. En un mot, nous travaillons avec tout le siècle à la grande œuvre qui est la conquête de la nature, la puissance de l’homme décuplée. Et voyez à côté de la nôtre, la besogne des écrivains idéalisés qui s’appuient sur l’irrationnel et le surnaturel et dont chaque élan est suivi d’une chute profonde dans le chaos métaphysique. C’est nous qui avons la force, c’est nous qui avons le moral. »[[10]](#footnote-10)*

1. Art. « Genres littéraires », dans J.-P. de Beaumarchais, D. Couty, A. Rey, Paris Bordas, 1987. [↑](#footnote-ref-1)
2. [↑](#footnote-ref-2)
3. Les Genres littéraires, 2ème édition, Armand Colin, 2008. [↑](#footnote-ref-3)
4. Ibid, p. 13. [↑](#footnote-ref-4)
5. Yves stalloni, p.10. [↑](#footnote-ref-5)
6. Ibid, p.11 [↑](#footnote-ref-6)
7. « Histoire des genres littéraires », dans Théorie des genres, Paris, Ed du Seuil, coll. « Points », 1986. [↑](#footnote-ref-7)
8. Ibid, p. 10. [↑](#footnote-ref-8)
9. A. Kibedi- Vargra, Art. « Genres littéraires », dans J-P. de Beaumarchais, D. Couty, A. Rey (dir.), *Dictionnaire des littératures de langue française*, Paris, Bordas, 1987. [↑](#footnote-ref-9)
10. Emile Zola, Le Roman expérimental, 1880 [↑](#footnote-ref-10)